



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Service eau environnement
Cellule gestion de la ressource en eau

Annecy, le 16 MAI 2022

Synthèse de la participation du public relative au projet de modification de l'arrêté-cadre sécheresse de 2018

La consultation du public sur le projet d'arrêté-cadre sécheresse fixant le cadre des mesures de gestion et de préservation de la ressource en eau en période de sécheresse s'est déroulée du 6 au 27 avril 2022.

Deux contributions ont été recueillies pendant cette période.

Observations recueillies :

La Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a émis une observation technique qui conduit à considérer qu'une station de mesure de débit n'est pas représentative de l'hydrologie du bassin versant et redondante avec les autres stations prises en compte. Elle demande également de renforcer les mesures de communication et de contrôle des arrêtés de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse. Enfin, elle fait part d'une erreur d'arrondi dans les valeurs de débits pris en compte dans l'annexe 5.

Électricité de France demande que les exceptions à l'interdiction de prélèvement en cours d'eau au niveau crise prennent en compte la production hydroélectrique. Elle pointe également l'omission de la mention des services de la DREAL, en plus du service police de l'eau, comme service instructeur des déclarations de travaux, pour les concessions hydroélectriques, dans la rubrique travaux en cours d'eau de l'annexe 6.

Suites données à cette consultation :

La station de mesure de débit redondante a été supprimée. La forme de l'arrêté a d'ores et déjà été retravaillée pour permettre une meilleure lisibilité et les collectivités ont été sensibilisées aux restrictions sécheresse. Pour plus de clarté, l'article 9 a été modifié pour rappeler les dispositions de la rubrique ouvrages hydrauliques de l'annexe 6. Les erreurs matérielles ont été corrigées : l'arrondi a été modifié dans l'annexe 5 et le service de la DREAL a été ajouté dans la rubrique des travaux en cours d'eau de l'annexe 6.

Compte tenu de l'absence d'avis négatif lors de la consultation du public sur le projet d'arrêté-cadre sécheresse, vu les réponses données aux observations dans la présente synthèse et les modifications apportées en conséquence au projet d'arrêté, l'arrêté préfectoral est acté dans sa version modifiée et sera mis en ligne sur le site "Les services de l'État en Haute-Savoie" pour une durée de trois mois.

Le préfet

Alain ESPINASSE

15 rue Henry-Bordeaux
74998 ANNECY cedex 9
Tél. : 04 50 33 60 00
Mél. : ddt@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr